



## **GEPL - Règlement du CHALLENGE 80 cm Open - 2019**

Le challenge a pour objectif de récompenser les paires cavalier/monture qui auront obtenu les meilleurs résultats tout au long de la saison dans les épreuves 80 cm organisées lors des concours Accueil, Poneys et C3B repris au calendrier annuel GEPL/ORV.

Les épreuves réservées aux poneys (80 cm P) ne sont pas prises en compte.

**Participation** : - Le challenge est ouvert à tout cavalier détenteur d'une licence J02 ou J03 ou assimilée, de choix GEPL ou ORV, estampillée du sceau d'un cercle membre du GEPL ou de l'ORV, montant toute monture identifiée ou immatriculée à la FRBSE.

- Le cavalier peut participer avec plusieurs montures dans chaque épreuve, dans les limites réglementaires.

- La paire cavalier/monture doit avoir participé à **minimum 10 épreuves** 80 cm, et ce dans au moins 5 concours organisés par des clubs affiliés au GEPL pour que ses résultats soient comptabilisés.

- Une même paire ne peut être reprise que dans un seul challenge d'une même catégorie (open ou poneys) ; dès qu'elle comptabilise le nombre de manches requis dans un challenge d'une hauteur ou catégorie supérieure, elle y est intégrée et les points accumulés dans la hauteur ou catégorie qu'elle quitte ne sont pas transférés.

- La paire ne pourra avoir participé lors de la saison en cours à des épreuves de hauteur supérieure à 90 cm ou intitulées scolaires C2 et plus.

**Epreuves** : Chaque concours comprend deux épreuves comptant pour le challenge, sauf en cas d'épreuves fermées.

Le type d'épreuve est laissé au choix de l'organisateur, dans les limites réglementaires.

Tout cavalier répondant aux critères d'inscription peut y participer, qu'il soit qualifiable pour le challenge ou non.

**Répartition des points** :

- Les points sont attribués aux paires cavalier/monture de la façon suivante :  
1<sup>er</sup> = 50, 2<sup>ème</sup> = 48, 3<sup>ème</sup> = 47, ... 49<sup>ème</sup> et suivants = 1, Éliminés ou Abandons = 0

- **Les 12 meilleurs résultats** seront pris en compte.

**Remarque**: en cas d'égalité à n'importe quelle place du challenge, la paire ayant obtenu le plus grand nombre de premières places dans ces épreuves est classée avant les autres ex-aequo, et ainsi de suite en fonction du plus grand nombre de deuxièmes, troisièmes, quatrièmes,... places.

**Prix** : Des cadeaux peuvent être attribués par le sponsor lors des épreuves.

En fin de saison, lors de la soirée de gala du GEPL, les dix premières paires classées du challenge recevront des lots selon la grille annuelle des prix.

**Sélections** : - Les 30 premières paires cavalier/cheval GEPL en ordre de classement du challenge 80 cm Open seront qualifiées pour la finale du Trophée des Manèges organisée par le GEPL au JIL avec un maximum de 3 montures par cavalier.

Les paires cavaliers/poneys sont exclues de la sélection.

- Le classement de ce challenge servira de base à toute sélection nationale ou communautaire.